Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260731-DELIB_2026_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN
(Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-TROIS JUILLET à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire.

Date de la convocation : 17 juillet 2026.
Présents : M. Yannick LUCAS, M. Pascal LAGUETTE, M. Alexandre HINAULT, Mme Christelle L'HERMITTE, M. Frédéric ROBERT, M. Jérôme BONJOUR, Mme Céline METAYER et Mme Soizick MOYON, Mme Virginie FINET, M. Erwan BEAUCHESNE

Absentes : Mme Soizic LELANDAIS, Mme Clarisse LENORMAND

Absents Excusés : Mme DELAUNEY Réjane donne son pouvoir à Mme Christelle L'HERMITTE, M Vincent ATTORRESI donne son pouvoir à M. Frédéric ROBERT, Mme Stéphanie VANHOOVE donne son pouvoir à Mme Virginie FINET.

Secrétaire de Séance : Mme Christelle L'HERMITTE

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2026.

2026-42 : DEMANDE DE LOCATION SALLE DES FETES PAR L'ASSOCIATION « BIG CITY

Rapporteur : Yannick LUCAS

Monsieur Le Maire présente une demande de location de la Salle des fêtes de septembre 2026 à juin 2027. Cette association est déjà présente sur la commune de Calorguen.

La municipalité décide de faire une convention à titre gratuit pour la période de septembre 2026 à juin 2027 à l'association « BIG CITY »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place une convention entre la mairie de Calorguen et l'association BIGCITY à titre gratuit.

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 31 juillet 2026

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

MAIRIE DE CALORGUEN
Côte-d'Armor

Le Secrétaire de Séance,
Mme Christelle L'HERMITTE